

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la commune de Fégréac s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu ordinaire de réunion, sous la présidence de Jérôme RICORDEL, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le seize février deux mille vingt-trois.

Présents : Jérôme RICORDEL, Régis de BARMON, Didier MOURAUD, Didier MARTIN, Florian BOYÈRE, Erwan GENET, Alexandra GUIHO, Catherine LAILLÉ, Geneviève MÉNORET, Karen PITRÉ, Emmanuel RAOULT, Frédérique TRESSEL, Caroline Da SILVA SOLHA.

Pouvoirs : Laëtitia BARREAU à Didier MOURAUD, Solène MIGLIORATI à Jérôme RICORDEL, Clarisse OLLIVIER à Didier MARTIN, Stéphane POULAIN à Régis de BARMON, Brigitte CAYLA à Caroline Da SILVA SOLHA, Aurélie de CASSAGNAC à Geneviève MÉNORET.

A été nommé secrétaire : Emmanuel RAOULT

Ordre du jour :

Appel des conseillers ;

Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 janvier 2023

Délibérations :

1. Demande subvention opération « Une naissance, un arbre » ;
2. Suppressions et créations de postes ;

Retour sur le COPIL Eolien

Retour sur la vidéosurveillance

Questions diverses

Comptes-rendus de commission

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est réuni.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 : demande de modifications, en ce sens que :

- Page 9/11 :
Monsieur le Maire expose que Redon Agglomération travaille avec cette société, laquelle composte les déchets verts des déchèteries. Il précise que selon le plan d'épandage, sur l'ensemble des parcelles dans le plan d'épandage 6 hectares sont sur Fégréac. Monsieur RAOULT demande où sont situées ces parcelles. Monsieur de BARMON précise qu'elles se situent à proximité de l'étang Aumée. Monsieur RAOULT demande également s'il existe un risque pour la qualité des eaux de baignade dont la commune reste responsable ? Monsieur le Maire précise que toutes les normes sont respectées dans le dossier avec les règles en vigueur.
- Page 11/11
« Monsieur RAOULT expose que selon lui, cette démarche nous impose la création d'éoliennes sur notre territoire et qu'il est important d'accompagner cette démarche, ce qui revient à dire qu'on accepte le « moins pire » plutôt que de se battre contre. » en demandant une étude géobiologique qui n'a aucun fondement scientifique reconnu (recherche de courant de fuites, failles,...).
- Page 11 :
Divers :
 - Remerciements aux conseillers municipaux pour la distribution des colis aux aînés
 - Resto du Cœur : 140 kg de denrées alimentaires récoltées

Le procès-verbal du 26 janvier 2023 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Demande subvention opération « Une naissance, un arbre »

Monsieur le Maire rapporte la proposition de participer à l'opération régionale "Une naissance, un arbre". Ce projet de plantations s'inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis à vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) et intègre des événements participatifs avec la population, par exemple avec les écoles, par invitation des familles concernées.

Cette opération s'adresse aux communes et EPCI volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état-civil. Les communes et EPCI ainsi adhérents au label "Une naissance, un arbre" bénéficient d'une subvention régionale, directe ou via une participation collaborative avec les associations départementales des Maires, en fonction du nombre de naissances de l'année passée.

L'aide financière régionale forfaitaire couvre les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, de 15 € par arbre. La Région met à disposition des communes et EPCI engagés un kit de communication pour la mise en œuvre des manifestations locales et organise un temps de valorisation régional de l'ensemble des initiatives, en présence de la presse.

Les projets sont appréciés au regard de différents critères :

- Respect de la démarche qualitative et cohérente avec les enjeux de préservation de la biodiversité du territoire ;
- Utilisation d'essences locales non invasives (érables, sorbiers, frênes, cerisiers, ...)
- Protection des plantations par du paillage biodégradable ou naturel (ni bâches, ni géotextiles)
- Projet pédagogique de sensibilisation du grand public (événements participatifs avec la population)
- Mobilisation des professionnels du végétal
- Engagement de la collectivité d'entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré décide :

- **D'adhérer à l'opération régionale "Une naissance, un arbre" et d'en accepter le règlement ;**
- **De solliciter l'aide financière forfaitaire régionale au prorata du nombre d'arbres qui seront plantés ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de candidature et à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

- **18 voix pour, 1 abstention**

Monsieur BOYÈRE demande où seront plantés les arbres ?

Monsieur MARTIN lui répond que les arbres de l'opération « une naissance, un arbre » seront plantés sur la parcelle XS 209, au carrefour de l'ilette. Cela permettra de fleurir cet espace et arborer les abords du cheminement piétonnier présent sur cette parcelle. Cette opération verra le jour dès cette année, avec des plantations fin 2023, pour les enfants nés en 2022.

2. Suppressions et créations de postes

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu de la réussite à l'examen professionnel des agents concernés, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre leur nomination.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu le tableau d'avancement de grade 2023 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet et la création d'un emploi de d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet.
- la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine, à temps non-complet (17,5/35^{ème}) et la création d'un emploi de d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe, à temps non-complet (17,5/35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré décide :

- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2023 ;**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.**

- **Unanimité**

Retour sur la vidéoprotection

Suite à la création d'un groupe de travail concernant la vidéoprotection (Erwan GENET, Didier MOURAUD, Catherine LAILLÉ, Stéphane POULAIN, Emmanuel RAOULT et le Maire), une enquête a été réalisée auprès des communes voisines qui ont déjà mises en place ce système. Un mail leur a été envoyé, ainsi qu'une liste de questions pour connaître leur retour d'expérience. Il faut cependant noter une différence notable entre les différentes communes car les objectifs initiaux diffèrent largement. Par exemple, il peut être demandé par la gendarmerie une identification concernant le trafic routier. Le nombre de caméras est également très variable, allant de 3 à 21 dans le cadre de l'enquête. L'objectif est prioritairement la défense des biens.

Les tarifs sont également très différents selon les objectifs, de 3 100 € à 90 000€. Au global, les communes questionnées ont un fort niveau de satisfaction.

Aujourd'hui, il ressort 4 sites pour l'installation sur Fégréac :

- Atelier des services techniques
- Salle des sports
- Espace de la Danoterie/médiathèque
- Cimetière/terrain de foot

Monsieur BOYÈRE demande si le site de l'étang Aumée a été ciblé. Effectivement, c'était un site possiblement retenu, cependant il a été écarté car les solutions techniques deviendraient trop onéreuses.

Monsieur de BARMON demande si les communes questionnées ont posé de fausses caméras. Certaines l'ont fait mais ces caméras ont très vite été dégradé car identifié comme fictives.

Madame Da SILVA SOLHA interroge l'assemblée concernant l'accueil qui a été fait par les habitants sur ce sujet. Nous n'avons pas réalisé de sondage auprès des populations mais de l'avis des élus questionnés, l'accueil a été plutôt bon.

Madame LAILLÉ indique qu'il est important d'être vigilant sur le matériel.

Monsieur le Maire indique bien qu'il n'est pas question de banditisme, mais que la commune est plutôt confrontée à de petits actes de délinquance et d'incivilité qui pourrissent la vie de nos concitoyens.

Retour sur le COPIL Eolien

Le 7 février dernier, le Sénat a adopté la loi d'accélération concernant l'éolien, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie conjointe menée avec Avessac.

Monsieur le Maire explique que si la commune ne fait rien, nous découvrirons les dossiers lorsqu'il sera trop tard et que le dossier sera déposé en Mairie pour les différentes demandes d'urbanisme.

Lors de la dernière réunion, un juriste a accompagné le COPIL, notamment sur la rédaction des baux (questionnement sur les signataires dans le cadre d'un GAEC, qui prend en charge le démantèlement). Se pose également la question de la répartition de la redevance entre les propriétaires et les exploitants.

Concernant la partie élevage, un fonds spécifique pourrait également être monté, pour une construction entre agriculteurs et propriétaires.

La volonté pour la commune, est bien de garder la maîtrise de cette opération. Cette loi d'accélération des zones prioritaires va imposer à chaque commune de définir des zones d'installation de parc éolien. En contrepartie, il sera possible d'exclure le reste du territoire communal de ces installations.

La loi d'accélération porte bien son nom, puisqu'il s'agit de développer les énergies renouvelables et permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable.

Avec une gouvernance locale, cela permettra d'éviter le maillage sur le territoire, tout comme la loi le permet aujourd'hui. En ce sens que, la démarche portée par Avessac et Fégréac s'inscrit pleinement dans la philosophie de cette loi.

Depuis le début, le COPIL est constitué de partisans mais également d'opposants à l'installation d'éoliennes sur ces deux communes.

L'objectif à atteindre concernant le taux d'énergies renouvelables, par la France était de 23 %, mais avec seulement 19,3 %, nous sommes le seul pays à ne pas avoir atteint les objectifs fixés par l'Union Européenne.

Madame LAILLÉ s'étonne que le vote au Sénat fût aussi majoritaire eu égard aux externalités négatives observées sur les exploitations d'élevage à proximité de parcs éoliens existants.

Questions diverses :

- Monsieur MARTIN s'étonne que la minorité représentée par Madame de CASSAGNAC, absente des conseils municipaux demande régulièrement des renseignements complémentaires à posteriori de ceux-ci. En effet, cela demande du temps à chacun pour apporter des réponses à ces longs mails qui reviennent systématiquement sur des réunions passées.
Monsieur le Maire répond que la justification qui a été donnée, l'est pour raison médicale.

- **Déchets**

Monsieur BOYÈRE annonce la réception ce jour des nouveaux calendriers de collectes. En revanche dans le courrier reçu, il n'est pas apporté de précisions sur une taxe supplémentaire

si le nombre de collectes n'est pas respecté (12 par an). Monsieur le Maire indique que c'est un oubli et que cette disposition est toujours en vigueur, soit 12 levées par an.

Concernant les biodéchets, Redon Agglomération trie bien les déchets en comparaison du reste de la population. En France, il y a 254 kg/hab. de déchet résiduel, contre 200 kg en Bretagne et un peu moins de 100 kg pour Redon Agglomération. Il convient de trouver des sources de traitement de ces déchets. La décision a été prise de renforcer le compostage individuel et collectif.

Des abribacs seront également mis à disposition de la population des centres urbains (Allaire, Plessé, Saint-Nicolas-de-Redon et Guéméné-Penfao). Une information sera communiquée dans le bulletin municipal.

L'opération de récupération des déchets amiantés sera de nouveau proposée à la population.

- **Médecin**

Monsieur BOYÈRE demande si la commune a des informations concernant l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste sur la commune, en la personne du Docteur CIVEL.

Monsieur le Maire précise que le docteur CIVEL a quitté sa fonction de médecin généraliste qu'elle exerçait à Saint Nicolas de Redon pour ne plus avoir à exercer cette activité. Elle souhaitait s'installer en tant que médecin coordinateur de l'EHPAD de Fégréac et développer son activité d'homéopathe.

- **Fermeture classe de l'école privée**

Le seuil de fermeture a été revu et déclenche donc la fermeture de classe qui jusqu'alors était évitée. C'est une très mauvaise nouvelle pour la commune, les familles de parents d'élèves et les enseignantes. On ne peut qu'être solidaire avec les personnes concernées même si la commune ne peut pas intervenir.

- **Fermeture des piscines**

Madame MÉNORET s'interroge sur la fermeture des deux piscines de l'agglomération et demande si les usagers et le personnel ont été concertés. En effet, ces fermetures gêneront considérablement les usagers et notamment le club de natation de Redon.

Monsieur le Maire précise que la concertation est en place depuis des mois et assurée par la Vice-Présidente. Une réduction des températures a déjà été mise en place.

Cependant l'effort budgétaire est aujourd'hui inévitable et commun à toutes les collectivités, EPCI comme communes.

Comptes-rendus de commissions :

Commission environnement :

- 32 participants à la réunion sur les haies bocagères. Trois associations étaient présentes ainsi que des particuliers. Le Syndicat Chère Don Isac et Eau et Vilaine puisque deux bassins versants sont sur la commune. Ces deux entités vont accompagner la commune dans le développement des haies bocagères. Cette opération concerne principalement les agriculteurs mais peuvent également concerner des particuliers. Les dossiers seront montés en avril/mai et suivi de plantations à l'automne.

Commission voirie :

- Les travaux rue de la Préverie terminés, l'aménagement débutera lundi 27 février. La rue est actuellement sans éclairage publique

Commission sports/tourisme/communication :

- Le projet de street-workout est à l'étude et devrait prendre place près de la place des sports. Le dossier étant proche de la finalisation,
- AMBR : la campagne de recrutement des bénévoles a été lancée hier.
- Le prochain bulletin municipal sera distribué pour le 15 avril.

Commission bâtiments :

- Le déménagement de l'accueil périscolaire de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse vers le pôle maternel est finalisé. L'ensemble des équipements nécessaires à l'installation de l'accueil périscolaire ont été réalisés.

Prochain Conseil Municipal le 28 mars 2023 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h01.